

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2016

---

Turquie

TÜRKYIE HALK BANKASI

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement :

- 1) autorise la Directrice Générale de l'Agence française de développement à signer l'accord-cadre portant sur la mise en place d'une ligne de crédit non confirmée (ci-après « l'Accord-Cadre Multi-Tranches ») avec Türkiye Halk Bankasi aux conditions suivantes :
  - Objet : financement des investissements de renforcement des performances environnementales et énergétiques des entreprises turques
  - Montant : 100 millions euros
  - Durée : 3 ans à compter de la signature de l'Accord-Cadre Multi-Tranches
- 2) autorise la Directrice Générale de l'Agence française de développement à consentir un prêt d'un montant de 50 millions euros au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches aux conditions décrites dans la résolution jointe aux présentes ;
- 3) autorise la Directrice Générale de l'Agence française de développement à consentir les prêts suivants au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches, sous réserve de rendre compte de ces octrois au Conseil d'administration de l'Agence française de développement ;
- 4) La présente délégation est consentie avec faculté de subdéléguer.

*I. Roivent*

Vu et certifié conforme

*[Signature]*